

"Ségur de la santé": les libéraux vent debout contre les propositions de la Mutualité française

Mots-clés : #établissements de santé #soins de ville #protection sociale #Mutualité #ministère-santé #complémentaires #libéraux #syndicats #médecins #paramédicaux #dentaire #assurance maladie #coopérations #démographie #rémunération #données de santé #Ehpad

PARIS, 19 juin 2020 (APMnews) - De nombreux syndicats de professionnels de santé libéraux ont émis de vives critiques, dans différents communiqués de presse publiés entre mercredi et vendredi, à l'encontre des propositions formulées par la Mutualité française dans le cadre du "Ségur de la santé".

La Fédération nationale de la Mutualité française (FNMF) a publié, mercredi, 24 propositions pour le "Ségur de la santé", rappelle-t-on (cf [dépêche du 17/06/2020 à 16:50](#)).

Parmi elles, plusieurs provoquent l'ire des différents syndicats de professionnels de santé libéraux, dont la "minoration sensible de la rémunération des professionnels du premier recours intervenant en dehors d'un espace de santé pluriprofessionnel" et "la diversification des modes de rémunération des professionnels de santé".

La Mutualité propose également de "réviser le processus conventionnel avec l'assurance maladie obligatoire et complémentaire en priorisant les négociations pluriprofessionnelles" et de "recentrer les [agences régionales de santé] ARS sur deux missions régaliennes: la sécurité sanitaire et la régulation de l'offre", rappelle-t-on.

Dans un communiqué diffusé jeudi, l'**Union nationale des professionnels de santé (UNPS)**, qui regroupe 22 organisations syndicales représentatives de 12 professions de santé exerçant en libéral, a dénoncé "fermement les propos inacceptables tenus par la Mutualité française", estimant que "les acteurs de santé de ville ne sont pas cloisonnés".

L'intersyndicale demande "la reconnaissance des équipes ouvertes", c'est-à-dire celles "naturellement formées autour du parcours de soins du patient". Pour cela, elle propose la mise à disposition de plusieurs outils dont "un onglet spécifique intégré dans le [dossier médical partagé] DMP, permettant d'identifier l'équipe ouverte formée autour du patient". Selon elle, "la coordination au sein des équipes ouvertes doit, en outre, être rémunérée", demandant ainsi "l'ouverture de négociations d'un avenant" à l'accord-cadre interprofessionnel (cf [dépêche du 08/04/2019 à 15:23](#)).

Le **Centre national des professionnels de santé libéraux (CNPS)**, intersyndicale regroupant 18 membres (12 adhérents et 6 associés), a pointé, dans un communiqué publié vendredi, le "caractère antilibéral et inutilement désagréable" de ces propositions "à l'égard des professionnels libéraux de santé". Selon lui, la Mutualité, "à travers les propositions qu'elle formule, démontre qu'elle ignore les réalités de terrain de la médecine libérale de ville".

Le CNPS, qui "croit comprendre que la Mutualité française voudrait imposer à l'ensemble des soins de ville un modèle forgé sur la contrainte avec des rémunérations forfaitaires à la capitation et partagées". Il lui "rappelle" que les libéraux "travaillent déjà de manière coordonnée autour du patient malgré le fait qu'ils ne sont pas rémunérés pour le faire".

Le CNPS "qui rappelle son attachement au système conventionnel national ne voit pas l'intérêt d'élargir le cénacle des négociateurs à d'autres que les syndicats représentatifs des professions concernées".

Des idées "surréalistes" et "déconnectée[s]"

La **Confédération des syndicats médicaux français (CSMF)** a, elle, dénoncé, dans un communiqué datant de mercredi, des "idées surréalistes". Le syndicat, adhérent au CNPS et siégeant à l'UNPS, a estimé que si "les médecins aujourd'hui travaillent et prennent en charge les Français de façon coordonnée", la formalisation de cette coordination doit néanmoins "s'améliorer tout particulièrement grâce aux outils numériques".

Le syndicat a pointé une "autre idée tout aussi déconnectée de la réalité", celle "de faire des ARS des régulateurs de l'offre".

Selon le syndicat, la Mutualité semble enfin "ignorer que le paiement à l'acte est le facteur de l'efficacité, et qu'il faudrait simplement accompagner ce mode de rémunération d'une valorisation de la qualité et de la pertinence". La CSMF se dit "prête à s'engager dans cette démarche de qualité qui permettrait de mieux valoriser [les] actes" des médecins libéraux.

Le Dr Philippe Vermesch, **président du Syndicat des médecins libéraux (SML, également adhérent au CNPS et à l'UNPS)**, a dénoncé, dans son éditorial publié vendredi, "une surenchère entre les représentants des grandes organisations qui, de longue date, ne supportent pas qu'il puisse exister dans notre pays une autre forme de médecine que celle d'État ou des mutuelles".

MG France, membre de l'UNPS, a, de son côté, dit "non aux idées de la Mutualité française", dans un article publié sur son site jeudi et lui "propos[e]" de "faire le ménage dans sa gestion" avant de "donner des leçons" aux libéraux (cf [dépêche du 12/12/2019 à 14:44](#)).

Même attaque du syndicat **Chirurgiens-dentistes de France (les CDF)**, membre de l'UNPS, jeudi, qui a déploré les "jugements à l'emporte-pièce" de la FNMF. "Plutôt que de faire des propositions en dépit du bon sens, les [CDF] invitent la Mutualité à s'occuper de ce qui la concerne, notamment de faire en sorte de diminuer ses frais de gestion pour permettre une meilleure couverture de ses adhérents", écrit le syndicat.

Les paramédicaux libéraux également "atterré[s]"

Dans un communiqué publié mercredi, la **Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs (FFMKR)**, siégeant à l'UNPS, s'est dite "atterrée" par ces propositions. Elle a jugé que la Mutualité "porte gravement atteinte à l'exercice libéral".

"En appelant à la disparition du modèle actuel, elle tente d'imposer une vision dirigiste des réseaux de soins, en plaçant les soignants libéraux dans un système rigide et contraignant", a argumenté le syndicat, selon lequel "le déploiement de la coordination de l'exercice libéral nécessite un accompagnement incitatif, logistique et financier, en aucun cas, une politique coercitive".

Le syndicat a également dénoncé les propositions de la Mutualité française concernant les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), l'accusant de "méconnaît[re] l'importance du rôle" des professionnels de santé libéraux au sein de ces établissements.

Il a enfin jugé qu'"en essayant de s'immiscer dans l'organisation de la vie conventionnelle qui ne concerne que les syndicats représentatifs et l'assurance maladie, elle outrepassé ses prérogatives".

Le **Syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux (Sniil)**, représenté à l'UNPS, a estimé, dans un communiqué datant de jeudi, que "la Mutualité française dépasse les bornes". Il "dénonce avec force la manipulation de la Mutualité française qui tend à faire croire qu'il n'existerait qu'une seule forme viable d'exercice pluriprofessionnel", c'est-à-dire "une version majoritairement salariée" et "s'indigne de l'ingérence" de la FNMF dans la vie conventionnelle.

Le syndicat **Convergence infirmière**, membre de l'UNPS, qui a pris connaissance des propositions avec "stupeur et colère", selon son communiqué datant de mercredi, "déploie [la] contribution délibérément provocatrice, qui vise à démanteler le système de soin libéral".

[AF0QC67BO]

POLSAN - ETABLISSEMENTS

Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.

©1989-2020 APM International -

[https://www.apmnews.com/depeche/0/352898/segur-de-la-sante-les-liberaux-vent-debout-contre-les-propositions-de-la-mutua lite-francaise](https://www.apmnews.com/depeche/0/352898/segur-de-la-sante-les-liberaux-vent-debout-contre-les-propositions-de-la-mutua-lite-francaise)

Copyright Apmnews.com